

Sécurisation des fonds publics

Une soixantaine d'agents formés

F.A.  
Libreville

Les militaires de la Brigade de sécurisation des postes comptables du trésor (BSPCT) de Libreville, d'Akanda et d'Owendo ont reçu, un mois durant, à Libreville, une formation sur les escortes et convois des fonds de l'Etat, ainsi que sur la sécurité des postes et agences comptables du Trésor. La cérémonie de clôture s'est déroulée mardi dernier à l'ex-BEAC, sis au Boulevard triomphal.



Exercices de simulation sur la sécurisation du fourgon en cas de panne...



... et consistant à neutraliser un usager récalcitrant devant un guichet.

Quatre modules ont ponctué cette formation qui a vu la participation d'une soixantaine de militaires travaillant dans les agences comptables,

les postes comptables et les trésoreries. Il s'agit de l'étude du fusil à pompe (FAP) et ses cartouches, notamment son manie-

ment et recharge tactique et rapide et les tirs à l'AK47, un fusil d'assaut. Les stagiaires ont également reçu des enseignements sur la maîtrise sans arme d'un

adversaire (Self défense) lors d'une attaque avec soit un bâton, un couteau, une machette, un poing ou au pied. Ils ont enfin été formés à

la sécurisation d'un poste avec réaction face à une menace et sur l'escorte des fonds avec réaction à une attaque du convoi.

Aide publique au développement / Rapport 2017 de l'ONE

La France accusée d'être partisan du moindre effort

I. M'B. (Source T.A)  
Libreville / Gabon

La France, mauvaise élève en matière de la contribution des pays industrialisés à l'aide publique au développement. C'est en tout cas ce que relève le rapport DATA 2017, présenté lundi dernier à Paris par l'ONG internationale française ONE. Sous le titre, "Financer le siècle africain : l'aide de la France toujours à la traîne", le rapport analyse le financement du développement à l'échelle mondiale et compare le budget d'aide de la France à celui des autres principaux pays donateurs.

Constat du rapport : l'année 2016 s'est traduite par une très légère augmentation du budget d'aide publique au développement (APD) de la France. Celle-ci a augmenté de 5,25%, pour atteindre 8,51 milliards d'euros, contre 8,19 milliards en 2015. Mais, cette augmentation ne peut cacher l'anomalie constatée par les rédacteurs dudit rapport : cette hausse reste en deçà de la tendance mondiale de 7,4% par rapport à 2015. Ce rapport interpelle le président français; lequel a promis de «renouveler et renforcer le partenariat avec l'Afrique». Friederike Röder, directrice France de ONE estime que la France «doit se montrer à la hauteur de la stature internationale à laquelle elle aspire. Emmanuel Macron s'est engagé à augmenter l'aide dès 2018 pour at-

teindre 0,55% du RNB d'ici à 2022. Ceci doit se traduire dans le projet de loi de finances 2018».

Si le rapport de l'ONG ONE indexe particulièrement la France, il met en cause aussi les autres pays industrialisés qui se montrent de moins en moins généreux à l'égard des pays les plus pauvres, notamment ceux d'Afrique. «Une tendance inquiétante», selon les auteurs du document qui s'appuient sur le fait qu'au niveau mondial, l'aide attribuée aux pays les plus pauvres ne cesse de diminuer.

Le pourcentage de l'aide publique au développement globale, allouée aux pays les moins avancés (PMA), est passé de 32% à 28% entre 2013 et 2016.

L'ONG plaide ainsi pour le respect, par les pays industrialisés, de l'engagement qu'ils ont souscrit il y a quelques années, celui de converger vers une contribution de 0,7% de leur revenu national brut (RNB) à l'aide internationale. Le rapport indique par exemple que l'Allemagne et l'Italie affectent une part plus importante de leur APD aux coûts d'accueil des réfugiés sur leur propre territoire, au détriment de leur intervention à l'étranger. «Les investissements directs à l'étranger vers l'Afrique restent inférieurs à ceux dont bénéficient les autres régions du monde et leur part dans les flux mondiaux a diminué ces dernières années», a mis en évidence ONE dans son rapport.



REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

DISTRIBUTION DE CARTES D'ASSURÉS CNAMGS DES FONDS 1 (SECTEUR PRIVÉ & PARAPUBLIC) & 2 (SECTEUR PUBLIC)

La Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) prie les assurés du secteur public (Fonctionnaires) détenteurs d'une attestation provisoire d'immatriculation (récépissé) ou non, **immatriculés durant la période allant du 12 juillet 2011 au 09 mars 2017** à bien vouloir se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du Carrefour HASSAN HEJEIJ, pour le retrait de leurs cartes d'assurés CNAMGS.

Les intéressés doivent se munir de leur attestation provisoire d'immatriculation (récépissé) ou d'une toute autre pièce d'identité en cours de validité. **Cette opération de distribution de cartes d'assurés CNAMGS débute le 15 septembre et prend fin le 13 octobre 2017 inclus ; de 7h30 à 15h30.**

Par ailleurs, il est également porté à la connaissance des employeurs que, la DRC, à travers son équipe mobile procédera au dépôt des cartes d'assurés du secteur privé directement dans les entreprises.

La CNAMGS compte sur le respect de ces dispositions afin de garantir à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 11 septembre 2017

Le Directeur Général

**Pr. Michel MBOUSSOU**



La solidarité a un sens

